



MAÎTRE JEACQUES BONOU
A V O C A T
Docteur en Droit

A Saint Denis le 19 septembre 2024

Aff : Josué OGOUBIYI c/ L'Emblème du jour

Objet : Mise en demeure de publication de droit de réponse

A Monsieur le Directeur de Publication du Journal l'Emblème du Jour
Porto-Novo, République du Bénin
Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : 00 229 97 90 46 40

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je vous écris en ma qualité de conseil de Monsieur Josué OGOUBIYI (Ancien CCSAD de la ville de Porto-Novo).

Dans votre parution du N°0152 du jeudi 19 septembre 2024, il a été publié à la page 4 dudit journal : « Affaires domaniales de la ville Porto-Novo : Le Chef service Josué OGOUBIYI démissionne et quitte le pays ».

Cet article tendancieux et rédigé sans information fiable préjudicie fortement à l'image de mon client et je vous prie de publier dans le même format et sous huitaine (8 jours) le droit de réponse de mon client dans les termes qui suivent :

« *Droit de réponse* »



MAÎTRE JEACQUES BONOU

A V O C A T
Docteur en Droit

Suite à la publication concernant ma démission de mon poste de Chef service des Affaires domaniales, et les supposées révélations faites par mon prédécesseur lors d'une récente audience, je tiens à apporter les précisions suivantes :

Je demande à l'auteur de cet article de publier et relire attentivement ma lettre de démission, qui expose clairement les raisons de mon départ.

En dehors de ces motifs explicitement énoncés, il est important de prendre en considération que ma décision de démissionner remonte à plusieurs mois. Cependant, la municipalité m'a renouvelée sa confiance, en refusant initialement ma démission et en me reconduisant dans mes fonctions en décembre 2023.

Quant aux allégations liées aux déclarations de l'ancien chef de service, je souhaite préciser qu'à la dernière audience à laquelle j'ai participé en tant que représentant de la ville (comme cela a été le cas depuis ma prise de fonction), monsieur Hugues FAÏHOUN, ancien CSAD connu de tout le monde pour avoir mis la ville dans un désespoir foncier a fait la déclaration suivante : « toutes les démonstrations faites par monsieur OGOUBIYI sont des choses qu'il a apprises de moi. Il ne connaît pas le métier sans moi. »

Le reste de son intervention portait sur les réponses qu'il a données en ce qui concerne les malversations ; précisément dans le cas d'espèce qu'il a reconnues avoir commises, notamment en ce faisant attribuer des parcelles de la ville ainsi que des parcelles appartenant à des présumés propriétaires, au nom de sa compagne présente à la barre. Il a admis avoir attribué au moins cinq parcelles au nom de cette dame, comme cela a été vérifié dans les registres fonciers qu'il a manipulés.

Je mets donc l'auteur de cet article au défi d'apporter la moindre preuve des prétendues révélations sur ma personne dont il fait mention

Je tiens enfin à réaffirmer que mes actions et décisions ont toujours été guidées par l'intérêt public et la probité professionnelle et que le droit de démission est prévu signé : J. OGOUBIYI

».



MAÎTRE JEACQUES BONO
A V O C A T
Docteur en Droit

Dans la perspective d'une opposition et/ou résistance à la publication du droit de réponse, ma déontologique m'oblige à vous demander les coordonnées de l'Avocat de votre journal.

En vous souhaitant bonne réception, je vous confirme l'engagement de mon client de plus laisser passer sans actons judiciaires adéquates à ces genres d'écrits à l'avenir.

Je vous prie de me croire

Votre bien dévoué



PJ : copie de la Démission de Monsieur OGOUBIYI